LE SERVICE CIVIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

WEB-CONFÉRENCE

23 FÉVRIER 2017

SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

SOMMAIRE

1. Contexte : les enjeux, la montée en charge du service civique

2. Le service civique en association et en collectivité.

3. Accueillir des volontaires pour quoi faire ?

4. Concrètement, quelles sont les démarches pour mobiliser des volontaires sur votre territoire ?

5. Des missions de service civique au service de la transition énergétique

CONTEXTE :
LES ENJEUX,
LA MONTÉE EN CHARGE DU SERVICE CIVIQUE

UNE RELATION : GAGNANT – GAGNANT – GAGNANT

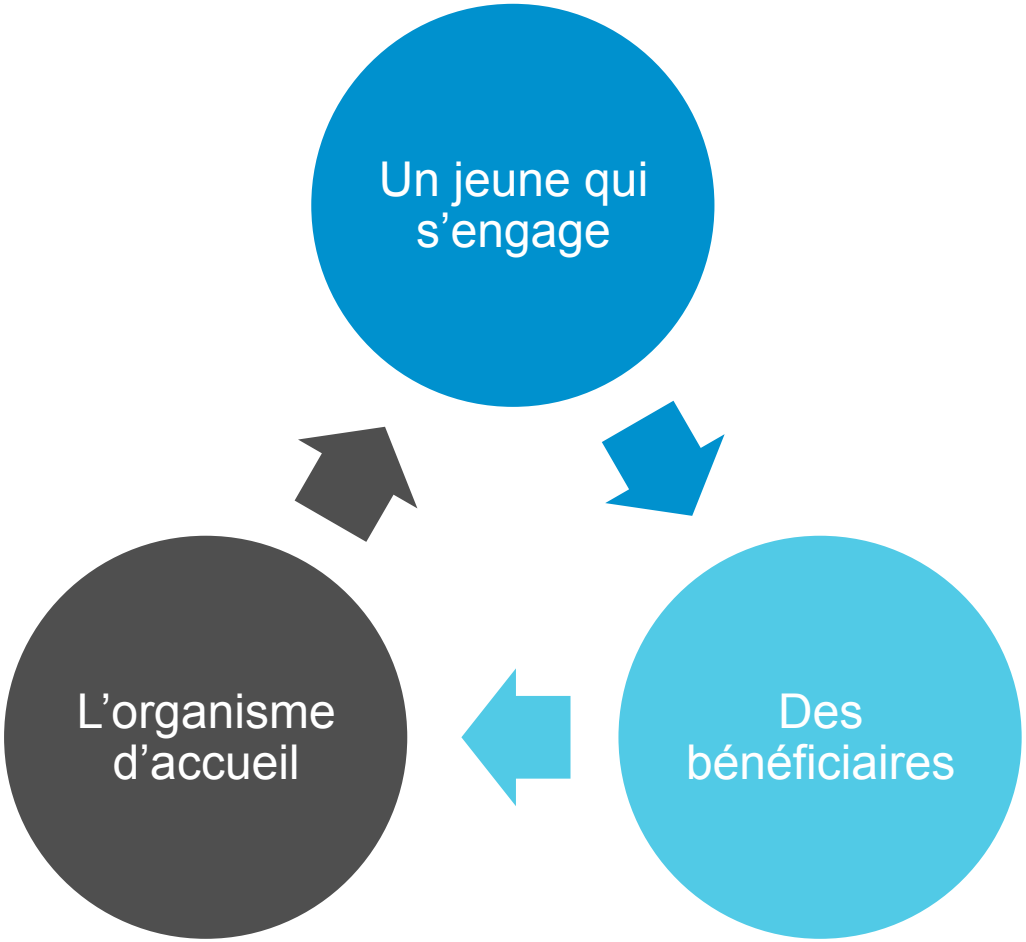

- Un **engagement des jeunes** au service de l'intérêt général, de la société, qui donne un sens à leur action en les inscrivant dans un projet
- Des **politiques publiques renforcées** dont les **bénéficiaires** seront plus nombreux et mieux informés avec des **actions de proximité** permises par les jeunes
- Pour **l'organisme d'accueil** il s'agit d'un moyen **d'expérimenter des projets** d'innovation sociale, de renforcer la **qualité du lien avec le public**, d'aller à la rencontre de nouveaux publics, bénéficier d'un regard neuf

UN DISPOSITIF LÉGISLATIF

Créé par la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique et enrichi par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

➔ Article L.120-1 du code du service national - *Le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger auprès d'une personne morale agréée.*

LES ENJEUX, LA MONTÉE EN CHARGE DU SERVICE CIVIQUE

- Le service civique est universel depuis le 1er juin 2015 : tout jeune qui le souhaite doit pouvoir s'engager en mission de Service Civique.

- Objectif de **150.000 volontaires pour 2017**

- **L'objectif de l'Agence est de garantir la montée en charge quantitative mais aussi au plan qualitatif.**

EN 2017, LE SERVICE CIVIQUE FÊTE SES 7 ANS ET 200 000 VOLONTAIRES

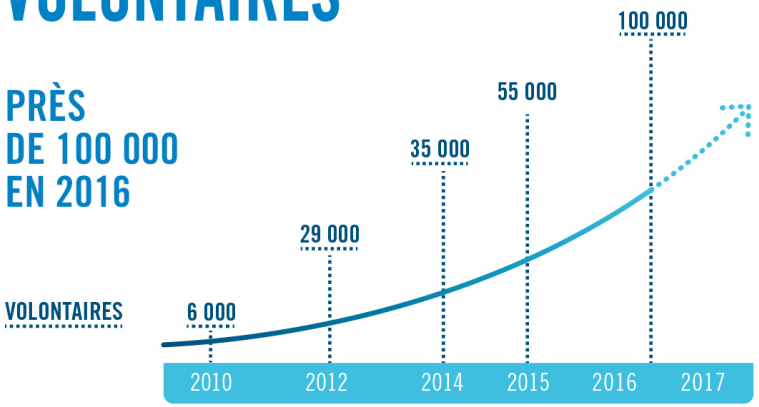

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

LES CHIFFRES CLÉS :

Des jeunes volontaires à l'image de leur génération

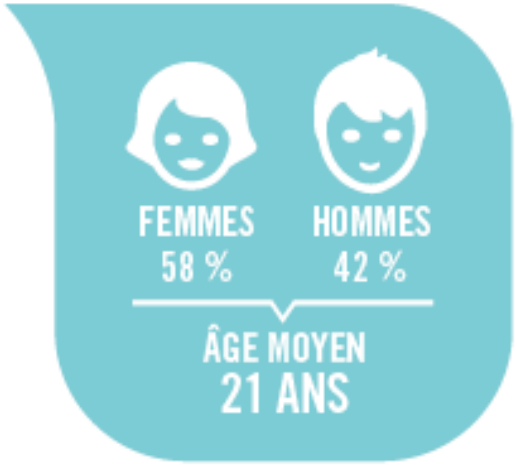

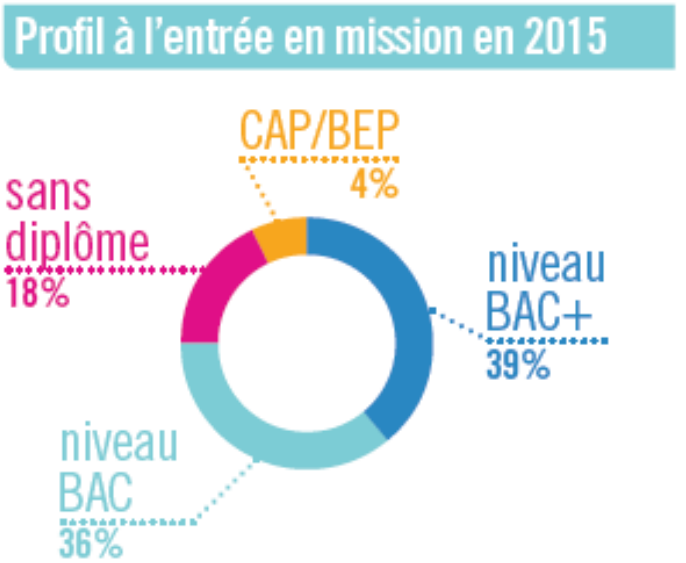

Répartition dans la population générale des jeunes

BAC + : 42 %

BAC : 28%

CAP/BEP : 14%

Sans diplôme : 16%

Données 2015

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

DES VOLONTAIRES ENCORE ACCUEILLIS PRINCIPALEMENT PAR LE SECTEUR ASSOCIATIF

Les organismes sans but lucratif de droit français et les personnes morales de droit public de droit français sont toutes éligibles au Service Civique.

La Loi égalité et citoyenneté ouvre la possibilité à de nouvelles structures d'accueillir des volontaires. Par exemple : sociétés à capital détenu à 100% par l'Etat, ensemble des sociétés HLM y compris privées…

Les associations se sont massivement engagées dans le Service Civique dès 2010, le milieu associatif étant plus proche de la culture de l'engagement.

Un secteur public pourtant « naturellement » enclin à proposer des missions d'intérêt général et une expérience de citoyenneté active à la jeunesse, reste à mobiliser.

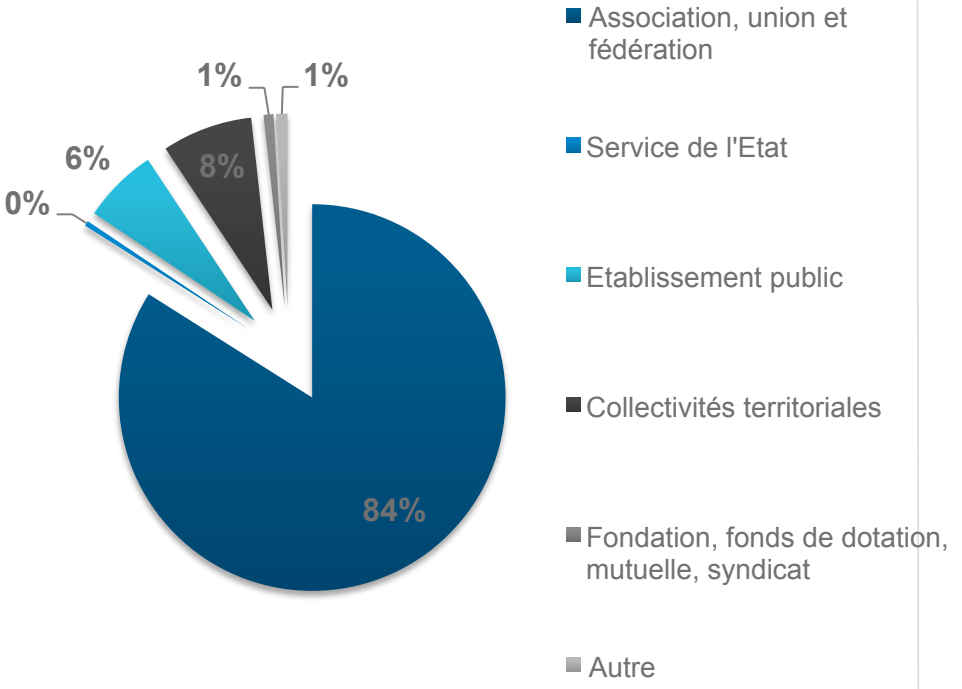

Source: rapport d'activité ASC 2015

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

FOCUS SUR LES COLLECTIVITÉS AGRÉÉES

Actuellement près de 1 000 collectivités ont un agrément de Service Civique leur permettant d'accueillir des jeunes volontaires.

- Le nombre de collectivités agréées progresse mais la part des collectivités engagées dans le Service Civique reste stable autour de 8% des organismes d'accueil.

VIDEO TEMOIGNAGE DE LA VILLE DE LILLE :
http://www.service-civique.gouv.fr/le-service-civique-par-ceux-qui-le-font/l-astuce-civique-collectivites-lille-dans-le-nord

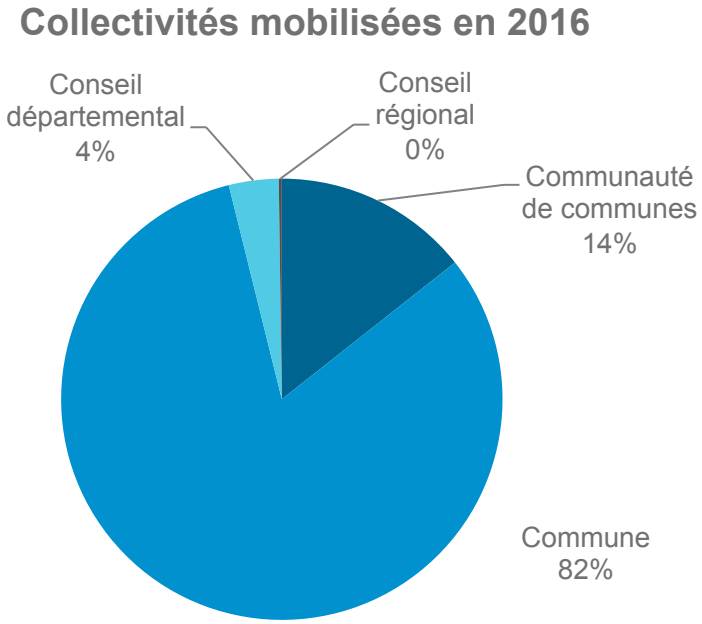

➔ 82% des collectivités agréées sont des communes
➔ Une 30aine de conseils départementaux sont agréés
➔ 2 conseils régionaux.

LE SERVICE CIVIQUE,
C'EST POUR MON ASSOCIATION ?
POUR MA COLLECTIVITÉ ?

LE SERVICE CIVIQUE? POUR QUOI FAIRE ?

Des missions au cœurs de vos compétences

9 domaines d'action prioritaires pour la Nation définis comme secteurs d'intervention du Service Civique qui recoupent les compétences des collectivités, et les champs d'intervention des associations

Les missions de service civique peuvent être mobilisées au cœur de vos actions, en zone rurale ou urbaine:

EXEMPLES DE MISSIONS

- Offrir aux personnes âgées ou isolées une aide dans la vie quotidienne
- Sensibiliser les adolescents sur les conduites à risques
- Observer la faune et la flore et promouvoir la biodiversité
- Participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques
- Aider à la scolarisation des enfants dans des pays en développement

Plus d'exemples dans le *Référentiel de Missions* sur **service-civique.gouv.fr/ressources**

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST POUR MON ASSOCIATION ? POUR QUOI FAIRE ?

- **Engager un organisme dans un grand projet de société citoyen**
- Un **regard neuf** sur votre structure
- **Dynamiser votre réseau de permanents**, en apportant de la mixité sociale et du lien intergénérationnel
- La possibilité d'**expérimenter des projets d'innovation sociale**
- Changer de mode d'action en s'appuyant sur le **caractère neutre et non-professionnel des volontaires**
- Un moyen de renforcer la **qualité du lien avec vos publics**, d'aller à la **rencontre de nouveaux** publics en particulier les jeunes par des actions de « pairs à pairs »

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST POUR MA COLLECTIVITÉ ? POUR QUOI FAIRE ?

Le service civique s'adresse à toutes les collectivités et leurs groupements : villes, intercommunalités, départements, régions…

Un outil au service de la jeunesse de votre territoire pour favoriser les expériences de vie collective, le rapprochement des citoyens et mettre le pied à l'étrier aux jeunes, aider les jeunes en perte de repères à reprendre confiance, faire évoluer le regard de la société sur sa jeunesse…

… tout en contribuant à vos politiques publiques : lien social dans les quartiers, solidarités intergénérationnelles, accès à la culture, lutte contre la fracture numérique, protection de l'environnement et gestes éco-citoyens, lutte contre les violences sportives, mobilité internationale…

CONCRÈTEMENT, QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR POUR MOBILISER LE SERVICE CIVIQUE SUR VOTRE TERRITOIRE ?

Les démarches et l'accompagnement

DEUX OPTIONS POUR ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES

Proposer un projet d'accueil pour votre territoire :

➔ Faire une demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de votre territoire :

- Avantages :
  - Vous maîtrisez votre projet d'accueil de A à Z : sur le fond mais aussi financièrement
  - Vous intégrez le Service Civique à vos politiques publiques
  - Depuis la promulgation de la Loi égalité et citoyenneté, vous pouvez mettre à disposition des volontaires auprès des établissements publics ou autres organismes publics de votre territoire => il sera possible d'obtenir un agrément pour toutes communes d'un territoire dans le cadre de l'intercommunalité par exemple.
- Inconvénient :
  - Le « coût d'entrée » dans le dispositif = le temps d'acculturation et d'appropriation

➔ Accueillir des volontaires **sans agrément** via l'intermédiation : c'est-à-dire via une association ou une autre collectivité ayant déjà obtenue l'agrément :

- Avantages :
  - L'acculturation est progressive au contact de cet intermédiaire
  - L'organisme intermédiaire est responsable d'une partie de l'accompagnement des volontaires
  - Cela peut permettre d'avoir un temps de définition du projet d'accueil tout en tentant l'expérience
- Inconvénient :
  - L'intermédiation peut entraîner des coûts d'accompagnement auprès de l'organisme tiers
  - **Proposition d'intermédiation par la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE), accueillant des volontaires sur des missions en faveur de la transition énergétique**

POUR ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES EN PROPRE : 4 GRANDES ÉTAPES :

1. **Définir le projet d'accueil des volontaires** avec l'ensemble des acteurs/ services intéressés (définition des champs d'intervention des volontaires, des missions et accompagnement des volontaires)

2. Déposer une **demande d'agrément auprès des référents service civique de votre territoire** : (DDCS ou DRJSCS, les coordonnées des référents sont en ligne : http://www.service-civique.gouv.fr/page/les-referents) ou **solliciter une intermédiation auprès d'un organisme déjà agréé**

3. **Diffuser les offres de missions** et sélectionner les volontaires

4. **Accueillir et accompagner** les volontaires dans leur mission

UN ENGAGEMENT ENCADRÉ :

Les volontaires et la collectivité signent **un contrat d'engagement régi par le code du service national** dont les caractéristiques sont les suivantes :

➔Durée du contrat : 6 mois minimum, 12 mois maximum, 8 mois en moyenne (au maximum) - pas de prolongation possible

➔Un seul engagement de Service Civique possible par jeune

➔Durée hebdomadaire : au moins 24 heures par semaine, maximum 48 heures à titre exceptionnel. En règle générale, les missions proposées en Service Civique ont une durée hebdomadaire de 24 à 35 heures.

UN ENGAGEMENT ENCADRÉ :

Tout au long de leur mission, les volontaires doivent bénéficier de formations :

➔Une **formation civique et citoyenne** dispensée par l'organisme d'accueil ou par un partenaire (cf. référentiel sur http://www.service-civique.gouv.fr/page/formations-civiques-et-citoyennes)

➔Une **formation premier secours** (PSC1) dispensée par la fédération nationale des sapeurs pompiers et pris en charge par l'Agence du service civique

➔Un **accompagnement à leur projet d'avenir** à réaliser par l'organisme d'accueil

LES JEUNES ÉLIGIBLES

Âge : les volontaires doivent avoir **entre 16 et 25 ans** à la date de début de la mission

- Les mineurs doivent disposer de l'autorisation de leurs parents
- Début du contrat possible jusqu'à la veille des 26 ans
- Dérogation pour les personnes en situation de handicap jusqu'à 30 ans

Nationalité : le Service Civique est ouvert :

- Aux jeunes de nationalité française, ressortissants de l'EEE ou de la Suisse
- Les jeunes originaires d'autres pays résidant en France depuis plus d'un an et disposant d'un titre de séjour autorisant un séjour durable
- Sans condition de durée préalable, les jeunes originaires d'autres pays ayant une carte de séjour portant la mention « étudiant », « vie privée et familiale », une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour ou une carte de résidence de plein droit à l'étranger reconnu réfugié

L'INDEMNITÉ DE SERVICE CIVIQUE

Le volontaire perçoit, selon sa situation, entre 580 à 688 € par mois, répartis de la façon suivante :

Entre 580,55 et 688,21 €

Condition : être au RSA, vivre avec ses parents au RSA ou avoir une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e ou 6e échelon

En nature (ticket-restaurant, prise en charge de la carte de transport…) ou en espèces

Mission à l'international
L'indemnité est de 513,31€
La bourse est de 116,85 €

LA PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT

➔L'Etat **prend en charge la majorité de l'indemnité de service civique** ainsi que l'intégralité du coût de la protection sociale du volontaire au titre des différents risques (maladie, maternité, AT-MP, famille, vieillesse)

➔L'ensemble de la période de service est validé au titre de la retraite

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Retraite

➔**L'Etat verse une aide de 100€ forfaitaire par volontaire** à l'organisme d'accueil au titre de la formation civique et citoyenne et **prend en charge intégralement le coût de la formation premier secours** (PSC1)

➔Une **aide complémentaire de 100€ par mois de mission par volontaire** est versé aux organismes sans but lucratif

➔L'Agence du service civique propose des formations pour les tuteurs

CE QUI RESTE À LA CHARGE DE L'ORGANISME D'ACCUEIL :

➔La mobilisation de tuteurs pour accompagner les volontaires dans leurs missions et leur projet d'avenir.

➔Le versement de l'indemnité complémentaire de 107,58€ en numéraire ou sous forme de prestations en nature (logement, frais de transport, cantine…)

➔L'organisation de la formation civique et citoyenne

➔L'inscription des volontaires à la formation premier secours (PSC1)

Les projets de missions de Service civique proposées pour la transition énergétique

DES VOLONTAIRES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

➔Une convention signée fin 2016 entre l'Agence du Service Civique et l'ANAH pour accompagner les collectivités souhaitant accueillir des volontaires au service de la transition énergétique de leur territoire

➔Un espace de travail proposé par le CLER pour définir collectivement des missions pertinentes :

- ➔Des missions pertinentes du point de vue du Service Civique : intérêt général de la mission, enjeu de citoyenneté des jeunes, expérience de mixité sociale, renforcer la cohésion nationale
- ➔Des missions accessibles à tous les jeunes : mission ne recquérant pas de compétences spécifiques autres que celles qui seront apportées par l'organisme d'accueil en phase d'intégration des jeunes
- ➔Des missions qui ne remplacent pas des emplois

➔L'objectif de constituer un catalogue de missions-types réappropriables par les associations et les collectivités souhaitant mobiliser la jeunesse au service de la transition énergétique

UN RÉFÉRENTIEL DE MISSIONS DÉFINI AVEC PAR L'ASC ET L'ANAH

Des missions favorables à la transition énergétique

1-Sensibiliser les habitants à la **rénovation énergétique et/ou à la lutte contre la précarité énergétique**

•maîtriser les consommations d'énergie et fluides et plus globalement participer à l'effort de protection de la planète

•réaliser une sensibilisation de premier niveau au domicile des habitants concernés, avant la réalisation de travaux le cas échéant
•participer à l'appropriation du logement après travaux, concernant le fonctionnement des équipements, le bon usage du logement,…

2-Sensibiliser les locataires à l'**appropriation et l'entretien du logement**

•favoriser l'accès au logement locatif de personnes en grande difficulté
•sensibiliser aux bonnes pratiques d'entretien d'un logement dans une perspective écologiste
•valoriser le cas échéant les espaces communs extérieurs (jardinage, espaces verts,..)

D'AUTRES MISSIONS POSSIBLES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Favoriser les mobilité douces
- Encourager à une alimentation durable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Accompagner les habitants à un meilleur tri des déchets
- …

Autant de missions à définir en articulation avec vos métiers.

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Documents de référence et outils disponibles en ligne sur www.service-civique.gouv.fr

- Le référentiel des missions de Service Civique
- Le dossier de demande d'agrément au titre de l'Engagement de Service Civique à télécharger : http://www.service-civique.gouv.fr/page/ressources-organismes
- Contacter le référent Service Civique dans votre territoire
- Le guide pratique des organismes d'accueil de volontaires
- Le guide pratique pour l'accueil de volontaires en collectivité
- Le guide pratique des tuteurs de volontaires
- Les 8 principes fondamentaux du Service Civique
- La fiche récapitulative des obligations des organismes
- FAQ : http://www.service-civique.gouv.fr/organismes/faq-organisme
- Témoignages et films : le Service Civique par ceux qui le font

Merci de votre attention

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

TEMOIGNAGE DU **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Par

Madame Rachel GUSTIN, Direction de l'Education

Responsable du service engagement et citoyenneté

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

QUESTIONS / RÉPONSES

DIAPOSITIVES DE RÉSERVE POUR LES QUESTIONS-RÉPONSES

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

UN RÉFÉRENTIEL DE MISSION DÉFINI AVEC PAR L'ASC ET L'ANAH

D'autres missions relatives à l'habitat et au social

1-Développer **l'implication citoyenne et le lien social autour des projets de renouvellement urbain**

•contribuer à la réussite des projets de renouvellement urbain notamment d'habitat privé
•développer le lien social autour du projet
•concevoir et conduire des activités avec les habitants permettant de favoriser la convivialité

2-Sensibiliser les **occupants de logements en situation d'habitat indigne et très dégradé**

•lutter contre le mal logement
•sensibiliser au domicile à la santé, la sécurité, aux bons gestes concernant l'usage du logement
•concevoir et conduire des actions collectives permettant une information/ sensibilisation plus large en plus de développer le lien social

UN RÉFÉRENTIEL DE MISSION DÉFINI AVEC PAR L'ASC ET L'ANAH

3-Sensibiliser les personnes en situation de **perte d'autonomie**

•contribuer à la politique locale de maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie (personnes âgées ou en situation de handicap)

•délivrer une première information sur les aides possibles pour favoriser le maintien à domicile des personnes, soit dans des lieux d'accueil et d'information, soit au domicile

•créer du lien avec les acteurs et services extérieurs susceptibles de proposer des animations à ce public

4-Sensibiliser certains publics à **l'auto réhabilitation** alliant l'amélioration du logement et la réalisation d'une partie des travaux par le ménage

•contribuer au bon déroulement des actions d'auto réhabilitation en lien avec les bénéficiaires et les acteurs institutionnels et professionnels

•concevoir et conduire des activités avec les habitants permettant de favoriser la convivialité

•leur délivrer une information de base

•assurer un relais vers les professionnels compétents de l'association, les artisans et les partenaires

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

EXEMPLES DE MISSIONS

Des missions au cœurs des compétences des collectivités territoriales

ACTION SOCIALE ET SANTÉ :

Solidarité intergénérationnelle

Exemples : rendre visite aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, les accompagner lors de sorties culturelles, porter des livres à domicile….

Soutenir la famille et la parentalité

Exemples : soutien aux parents défavorisées et/ou primo-arrivants sur le territoire, aider les parents ne maîtrisant pas ou peu le français, animation d'ateliers dans les « maisons de parents » ou en PMI…

EDUCATION :

Prévenir l'échec scolaire

Exemples : mise en place de tutorat pour accompagner aux devoirs, lutte contre l'illetrisme en favorisant la lecture en médiathèque notamment, soutien au parcours éducatif des jeunes du 3ème cycle en décrochage scolaire

Favoriser des activités péri-scolaires de qualité

Exemple : faire le lien entre les écoles et l'offre culturelle, sportive, socio-éducative sur le territoire pour favoriser les actions communes avec les équipes d'animation…

JEUNESSE, SPORTS :

Sensibilisation aux valeurs éducatives du sport *Exemples : développer le sens des principes de civisme, respect des règles, respect d'autrui, favoriser le dialogue lors d'animations sportives...*

Lutte contre les violences sportives

Exemples : soutien aux parents défavorisées et/ou primo-arrivants sur le territoire, aider les parents ne maîtrisant pas ou peu le français…

Favoriser la citoyenneté des jeunes

Exemples : animation du conseil municipal des jeunes, encourager la prise de parole des jeunes, ambassadeurs de citoyenneté, de diversité, d'égalité

ACTION CULTURELLE :

Faciliter l'accès à la culture des publics éloignés

Exemples : animer des actions « hors les murs » dans les quartiers, dans les maisons de quartier, mixeur de publics et facilitateur d'accès de centres culturels, développer l'accès à la culture pour des publics en situation de handicap visuel…

Animations en médiathèques et bibliothèques

Exemples : portage de livres à domicile pour personnes isolées, animations autour de la lecture en médiathèque et avec les écoles, maisons de quartier, médiation primo-arrivants, prise en main outils numériques, bibliothèques éphémères hors les murs (parcs, jardins, plages)…

POLITIQUE DE LA VILLE :

Développer le lien social dans les quartiers

Exemples : favoriser la rencontre entre les habitants et la valorisation de leur cadre de vie, repérer les initiatives locales, les susciter

Encourager la participation citoyenne des habitants

Exemples : créer, développer du lien entre les habitants et le tissu associatif local, promouvoir l'accès aux droits, valoriser le bénévolat en encourageant la participation des habitants…

Animation dans les maisons de quartier

Exemples : Ambassadeur santé et lecture dans les quartiers, sensibiliser, informer, diffuser "le guide du citoyen et du mieux vivre ensemble" auprès des jeunes publics de la ville, faire connaître les activités des maisons de quartier comme vecteur de lien social

ENVIRONNEMENT :

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Exemples : sensibilisation au sujet dans le cantine scolaire, organisation de disco soupe en fin de marché…

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Exemples : favoriser le recyclage des déchets, mise en place de composteurs, sensibilisation « zéro-phyto » pour éviter les traitements chimiques lors de l'entretien des jardins, favoriser le tri sélectif…

Promouvoir le développement durable

Exemples : ateliers sur l'éco-construction, la ville durable et le jardin écologique, sensibilisation aux questions de réchauffement climatique avec les communautés éducatives, promouvoir les modes de déplacements « doux », protection de la biodiversité…

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :

Soutenir les actions de coopération décentralisée

Exemples : Ambassadeur de la coopération décentralisée, missions de volontariat dans le cadre d'un échange entre volontaires Sud Africains (province du Cap) et volontaires français (région Bourgogne) auprès d'associations effectuant des missions d'intérêt général dans le domaine de l'éducation populaire ou de la santé, participation à l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale et aux projets d'échanges

Promouvoir les jumelages

Exemples : Développer les échanges franco-allemands et la sensibilisation européenne dans le cadre des jumelages et partenariats de collectivités territoriales (France, Allemagne), Soutien aux associations, coopératives et structures partenaires dans le cadre d'un appui au développement touristique durable (Maghreb, Machrek)

TOURISME :

Participer à la valorisation du patrimoine naturel

Exemples : améliorer les déplacements sur des sites naturels fragiles, favoriser la sensibilisation des publics aux intérêts de valorisation de ces patrimoines, valoriser les itinéraires de randonnées

Animation des espaces touristiques

Exemples : Ambassadeur de l'opération « lire à la plage » , sensibilisation à la nécessité de ramasser et trier les déchets, information sur "la plage sans tabac" et " les plages sans mégots" , conseils de prévention solaire information des plagistes

SÉCURITÉ :

Développer des déplacements sécurisés

Exemples : développement de cheminements urbains / pédibus, ateliers de sensibilisation aux questions de prévention routière…

Prévention sécurité

Exemples : information et sensibilisation des administrés sur le plan de sauvegarde, sensibiliser et informer la population sur les risques majeurs et le respect de la réglementation en vigueur, sensibilisation et prévention des accidents et noyades.

Soutenir les populations victimes de catastrophe naturelles

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

ELIGIBILITÉ DES ORGANISMES D'ACCUEIL

Sont éligibles à l'agrément d'engagement de Service Civique:

- les organismes sans but lucratif de droit français
- les personnes morales de droit public de droit français

- les organismes HLM
- les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L 481-1 du code de la construction et de l'habitation
- les sociétés publiques locales mentionnées à l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales
- les entreprises détenues à 100% par l'État ou par la Banque de France
- les entreprises dont le ministre chargé de la culture a attribué un label en application de l'article 5 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
- les organisations internationales dont le siège est implanté en France,
- les entreprises solidaires d'utilité sociale bénéficiant de plein droit de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »

L'assise financière doit être **saine**

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT N'EST PAS UN CONTRAT AIDÉ, UN STAGE OU DE L'APPRENTISSAGE :

	Service Civique	Emploi d'avenir	Stage	Apprentissage
Nature	**Engagement volontaire**	**Contrat de travail**	**Outil de formation**	**Contrat d'apprentissage**
Objectifs	**Renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, conforter apprentissage de la citoyenneté et mûrir projet de vie**	**Améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi**	**Dans le cadre d'un cursus sous statut scolaire ou étudiant, ayant pour objet de favoriser l'acquisition de certaines des compétences prévues par le diplôme**	**Permet de former un jeune tout en l'acculturant au métier qu'il exerce dans l'entreprise ou l'organisme public d'accueil afin de le rendre pleinement opérationnel**
Bénéficiaires	Tout jeune de 16 à 25 ans	Jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi	Etudiants	Tout jeune de 16 à 25 ans inscrits en CFA
Rôle de l'organisme d'accueil	Accompagner le jeune dans un parcours de citoyenneté	Accompagner le jeune dans un parcours d'insertion	Accompagnement pédagogique pour l'acquisition de compétences	Accompagnement au métier par un maître d'apprentissage

Les huit principes fondamentaux du Service Civique

HUIT PRINCIPES FONDAMENTAUX

1. **Intérêt général**
2. **Citoyenneté**
3. **Mixité**
4. **Accessibilité**
5. **Complémentarité**
6. **Initiative**
7. **Accompagnement bienveillant**
8. **Respect du statut**

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

L'intérêt général

- Cohésion nationale
- Solidarité

La citoyenneté

- Citoyenneté via la mission, l'environnement d'accueil, les formations
- Expérience d'ouverture sur le monde

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

La mixité

- Par le public rencontré
- Entre les volontaires qui ont des profils variés
- Par l'environnement de la mission (organismes, lieux d'actions)

L'accessibilité

- Une mission accessible quelque soient le profil, la situation, l'origine du jeune, leur formation ou leur expérience
- Une sélection basée sur la motivation

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

La complémentarité

La mission :

- est complémentaire de celle des salariés, agents, bénévoles ou stagiaires sans s'y substituer
- n'est pas indispensable au bon fonctionnement de l'organisme
- permet de proposer des actions socialement innovantes

L'initiative

- La mission permet de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes
- Elle permet également aux volontaires de pouvoir faire preuve d'initiative

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

La accompagnement bienveillant

Le Service civique est un temps :

- de transmission entre le volontaire et son tuteur
- de réflexion et de maturation sur le projet d'avenir

Le respect d'un statut

Encadré par le code du service national, le Service Civique doit être connu, reconnu et respecté de tous au sein de l'organisme d'accueil

Comment concevoir une mission de Service Civique

PRINCIPES POUR CONSTRUIRE UNE MISSION

Vous appuyer sur le **référentiel des missions** (Le référentiel des missions de Service Civique)

Ne pas raisonner à partir d'un besoin RH

La mission doit être sur le terrain auprès des bénéficiaires pour créer du lien

Un volontaire ne peut pas être :

- Chargé de mission, projets, financement, partenariats, diffusion ou production
- Chargé de communication / Community manager
- Soutien à la vie associative

Le Service Civique ne sert pas à :

- Remplacer un salarié en congés
- Servir de période d'essai
- Indemniser des bénévoles
- Compléter un temps partiel